

free parties techno

Livret à l'usage
des démarches de concertation



Publié par :

Musiques et Danses en Bretagne
Tremolino - Pôle régional musiques actuelles
des Pays de la Loire
en partenariat avec Korn'g'heol

Avec le soutien de :

Ministère de la Culture et de la Communication
Drac Bretagne et Pays de la Loire
Région Bretagne
Région Pays de la Loire

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

p. 3

FREE PARTIES / repères

p. 4

Un mouvement, une histoire / dates de références

p. 5

Lexique / bibliographie

p. 7

Les différents styles de techno / discographie

p. 9

FREE PARTIES / regards de sociologues

p. 10

Les publics / Étienne Racine

p. 11

Les modes d'organisation / Gérôme Guibert

p. 12

La fête / Christophe Moreau

p. 14

FREE PARTIES / réalités et spécificités

p. 15

L'organisation en question

p. 16

le cadre légal

les responsabilités

l'économie

Un mouvement fait d'initiatives

p. 19

les pratiques amateurs

free party, fête libre

La gestion des publics

p. 22

l'accueil et l'organisation technique

la gestion des risques

la prévention

Un mouvement artistique

p. 25

la musique

les labels

les arts plastiques

Vers une coresponsabilité

p. 28

le rapport aux institutions

la concertation et la médiation

le rapport aux médias

CONCLUSION / PERSPECTIVES

p. 30

Éditeurs : Musiques et Danses en Bretagne (2-9501799-8-3) et Trempolino

Conception/coordination : Martine Le Bras, Nathalie Dubée, *Musiques et Danses en Bretagne* ; Vincent Priou, *Trempolino* ; Samuel Raymond, Nicolas Viande, *Korg'n'heol* ; Béatrice Macé, *Association Trans Musicales* ; Thierry Ménager, *L'Antipode*
Ont également collaboré à cet ouvrage : Myriam Ducept, *Musiques et Danses en Bretagne* ; Benjamin Reverdy, *Trempolino*
Les citations sont extraites des prises de parole lors des Rencontres interrégionales sur les free parties techno du 13 juin 2006.

Correction : Véronique Rousseau, *Correcteurs en Bretagne* - **Conception graphique** : Christine Esneault, *Trempolino*

Image couv. et dos : Julien et Guy Brevet - **photos intérieur** : Maxime Gluckmann, Mélanie Hours et Korn'g'heol



présentation

Le 13 juin 2006 se tenaient à Nantes les Rencontres interrégionales Bretagne - Pays de la Loire sur les free parties techno. Cette journée se proposait d'ouvrir un espace de réflexion et de concertation entre acteurs de ce mouvement et institutions publiques.

Cent personnes ont participé à ces travaux et partagé l'idée selon laquelle ce phénomène social et culturel, volontiers classé dans la case des faits divers, ne pouvait être traité d'une manière simpliste. Il soulève, en effet, un certain nombre d'interrogations nouvelles, dans une société en mouvement en quête de repères. Il pose la nécessité de réaffirmer certaines valeurs et aussi d'envisager des adaptations, souvent inéluctables, à nos modes de construction confrontés aujourd'hui à un monde complexe, contradictoire, où les identités peinent à s'affirmer ou à sortir d'une marginalisation parfois confortable.

Aussi souhaitons-nous, avec cette publication, contribuer à poser les conditions d'un dialogue et d'une concertation entre les différents partenaires potentiels à l'échelle des territoires.

Trois regards de sociologues viennent ici compléter les échanges et les débats des rencontres du 13 juin, déjà riches d'informations et sources de compréhension : Étienne Racine explore les motivations du public des free parties ; Gérard Guibert pose les enjeux de la démocratie et de la place de l'initiative ; enfin Christophe Moreau nous interroge sur la place de la fête, la diversité des pratiques et le déficit de relations et de transmissions intergénérationnelles.

Naturellement, les acteurs y expriment la philosophie de leur mouvement et ses valeurs.

L'ensemble de ces contributions pose les jalons d'une concertation où les responsabilités se dessinent, où les conditions du « vivre ensemble » s'organisent dans le respect des différences et de l'intérêt général.

Vous l'aurez compris, cet ouvrage se veut un outil de médiation culturelle et sociale, c'est dans ce sens que le comité de pilotage — Musiques et Danses en Bretagne ; Trempolino - Pôle régional musiques actuelles des Pays de la Loire ; les acteurs de Korn'g'heol, les acteurs culturels rennais des Rencontres Trans Musicales et de l'Antipode — a souhaité s'investir et vous inviter à ce dialogue.

Les membres du comité de pilotage

FREE PARTIE / repères



Un mouvement, une histoire

Il est impossible de dissocier l'histoire de la free party de celle de la techno, musique apparue dans les années 80 aux USA. Elle est le fruit de la rencontre improbable des musiques concrètes et des tubes disco qui faisaient bouger la communauté noire de Detroit. Cette fusion puise aussi ses racines en Europe avec des groupes comme Kraftwerk, mais les descendants des créateurs du jazz et du rock y mêleront la danse et une dimension festive toujours présente.

Radios et clubs commencent à diffuser les premières productions. La vie à Detroit ou Chicago, ravagée par la crise et le racisme, leur donne un ton contestataire et indépendant. Cette liberté de ton est renforcée par l'apparition des home studios. Ils permettent aux musiciens de composer une œuvre « prête à diffuser », sans dépendre des labels discographiques. De même, les 33 tours en tirages limités à quelques milliers d'exemplaires sont faciles à faire produire et distribuer via les disquaires indépendants.

En 1989, la techno débarque en Angleterre, lors d'un « Summer of love » qui bouleverse les clubs anglais. La jeunesse découvre cette musique et s'y adonne avec une frénésie décuplée par l'usage de drogues telles que l'ecstasy, souvent associée à la pratique du clubbing outre-Manche.

Comme les clubs ferment tôt, le public qui veut faire la fête jusqu'au bout de la nuit se tourne vers des soirées plus adaptées, les **raves parties**. Organisées dans des lieux alternatifs (parcs d'attraction, châteaux...) elles sont plus libres, mais toujours payantes. Au contact des punks et des voyageurs prônant l'autogestion, des groupes techno comme les Spiral Tribe décident d'organiser des fêtes gratuites et rencontrent un grand succès. Ils s'équipent de sonos et de véhicules, donnant naissance aux **sound systems** techno.

Cette rencontre avec les milieux alternatifs donnera à la **free party** son aspect autogéré et gratuit, à la fois musique

Dates de référence

1982 : premier single de Juan Atkins *Cosmic Cars*, sur Deep Space Records, il y a bientôt 25 ans.

1985 : première compilation utilisant le mot « techno » sur un label anglais.

1987 : Jeff Mills devient DJ pour la radio WJLB à Detroit.

1989 : Summer of love en Angleterre, explosion de la culture techno.

Été 1992 : premières free parties en France (surtout des sound systems anglais).

Été 1993 : premier teknival à Beauvais avec les premiers sound systems français.

1995 : première circulaire « anti-techno » : émise par la direction générale de la police nationale *Les soirées raves, des situations à hauts risques*.

Septembre 1998 : première techno parade à Paris avec 250 000 personnes défilant pour la reconnaissance de la culture techno.

Hiver 1998 : deuxième circulaire, distinction des raves légales et clandestines, début de la répression.

Janvier 2001 : soirée Heretik illégale dans la piscine Molitor, au centre de Paris (5 000 personnes).

Octobre 2001 : (peu après les attentats du 11 septembre, dans un esprit sécuritaire) **vote de l'amendement Mariani au sein de la loi de sécurité quotidienne** (LSQ) interdisant tout rassemblement de plus de 250 personnes.

Octobre 2002 : **nouveaux textes sous la nouvelle LSQ** renforçant l'approche sécuritaire mais aussi définissant un régime dérogatoire permettant l'organisation de certains événements.

Été 2003 : **premiers teknivals et grosses soirées dans le cadre légal.**

Incidents lors du Off des Vieilles Charrues en juillet, qui donnera lieu à une organisation spécifique des teknivals bretons, en concertation entre les préfetures de Bretagne et le collectif des sound systems bretons, Korn'g'heol.

Été 2004 : **teknival de Scaër**, premier événement français où la collaboration entre les organisateurs et la préfecture est fructueuse. 45 000 participants, aucun incident majeur.

et mode de vie. Certains s'installent dans leurs camions ou dans des squats pour vivre loin des contraintes de l'Angleterre thatchérienne. En 1994, débordé, le gouvernement vote le Criminal Justice Bill et interdit toute fête techno sans autorisation. Avec cet outil, les policiers anglais entament une répression violente qui conduira certains à fuir sur le continent.

Dès 1990, la techno arrive aussi en France dans les clubs puis dans les raves. Soirées et artistes français rencontrent un grand succès. Les festivals ont souvent une scène techno et un « off » gratuit. Jusqu'alors assez marginale, la free party est dynamisée par l'arrivée des sound systems anglais à partir de 1993. Des groupes français copient le modèle. Labels et magasins de disques se multiplient, bars et émissions de radio diffusent la hardtek des free, version au rythme plus soutenu que la techno classique.

Le phénomène prend alors un essor inattendu et la moindre soirée ramène des milliers de personnes. Le point de crispation se fera autour des **teknivals**, grands « raouts » de sound systems venus de toute l'Europe, drainant des dizaines de milliers de participants.

L'arsenal juridique français, jusqu'alors inadapté, se structure en réponse à des dérapages inévitables : la loi sur la sécurité quotidienne (LSQ) de 2002 permettra aux autorités de saisir le matériel et de condamner les organisateurs à de très fortes amendes.

Ces mesures ne suffiront pas à dissuader les jeunes d'exercer leur passion. Si certains vont explorer de nouveaux territoires plus à l'est, la plupart restent en France et continuent à organiser leurs soirées aux limites de la légalité. L'État se lance dans l'accompagnement des plus gros projets, les teknivals et les free autorisées, sur des terrains réquisitionnés, encadrés par d'importants dispositifs sécuritaires, pour un résultat acceptable en matière de risques mais très loin des origines libertaires du mouvement. D'autres encore ont choisi d'organiser leurs soirées dans des clubs ou des salles de spectacle mais, qu'ils soient en voie de professionnalisation ou amateurs endurcis, tous gardent l'envie de faire partager cette passion de la musique et de la fête.

*cf. p.22



Lexique

DJ

Abréviation pour disc-jockey : dans une soirée techno, c'est la personne qui sélectionne des disques (le plus souvent des 33 tours vinyles) et les enchaîne tout au long de la soirée. Il dispose d'une part de création en mélangeant deux disques (ou plus) et en créant de ce fait un nouveau morceau. Sa qualité d'artiste créateur, longtemps reniée, a été reconnue de fait par la Sacem qui lui alloue une part de rémunération lorsqu'il se produit en public dans un événement payant.

Mixer

Action du DJ qui consiste à mélanger plusieurs disques pour créer un nouveau morceau ou pour les faire s'enchaîner sans rupture. La continuité de la musique, du début à la fin de la soirée, même lors du changement d'artistes, est une des spécificités de la techno. La moindre coupure ou mix brutal et malhabile seront conspués par le public.

Sampler

Machine électronique permettant d'enregistrer des sons ou des extraits de morceaux de musique existants pour les modifier et les réutiliser dans de nouveaux morceaux. C'est la base de la musique techno et d'une grande partie du hip-hop.

Rave party

Soirée techno légale et payante, organisée par une association ou un producteur de spectacle dans un lieu homologué ou mis en conformité pour l'occasion (salle de spectacle, château, parc des expositions...). Elle est soumise aux mêmes conditions que les autres spectacles : sécurité, comptabilité déclarée, Sacem, ouverture de débit de boisson, etc.

Free party

Soirée techno gratuite, parfois illégale, organisée sur des terrains privés ou publics, avec ou sans autorisation des propriétaires. La free party est généralement organisée par un seul sound system, avec une ou deux sonos et ne dure qu'une soirée. Elle regroupe de quelques dizaines à quelques milliers de participants. La free est souvent désignée sous le terme de teuf (verlan de fête) et les participants des teufeurs.

Teknival

Rassemblement de sound systems venus de toute l'Europe, sur un terrain de très grande superficie. Le teknival regroupe des dizaines de groupes et leur sono, parfois des dizaines de milliers de participants, et dure plusieurs jours. Il n'a généralement pas d'organisateur identifié, chaque participant étant censé en assumer l'autogestion. Depuis 2004 en Bretagne, des teknivals sont encadrés par l'État en collaboration avec le collectif Korn'g'heol qui assure la médiation avec les sound systems et les participants.

Bibliographie

Bruyante techno : le son de la free party, Emmanuel Grynszpan, Mélanie Sèteun, 1999 (diff. Irma).

Des jeunes et des musiques : rock, rap, techno..., Anne-Marie Green, L'Harmattan, 1997, coll. Logiques sociales.

Les nouveaux courants musicaux : simples produits des industries culturelles ?, Gêrôme Guibert, Mélanie Sèteun, 1998 (diff. Irma).

La fête et les jeunes : espace public incertain, Christophe Moreau et André Sauvage, Apogée, Rennes, décembre 2006.

Le phénomène techno : clubs, raves, free parties, Étienne Racine, Imago, 2002.

Les bases du DJing, Frank Broughton et Bill Brewster, Eyrolles, 2003.

DJ Kit - Musiques électroniques : le guide du DJ : historique - méthodes - matos - adresses, Ycar média, 2003.

Mix : les musiques électroniques, Nicolas Dambre, Alternatives, 2001.

Techno rebelle : un siècle de aïe musiques électroniques, Ariel Kyrou, Denoël (X-Treme), 2002.

3672, la Free Story, Sarah de Haro et Wilfrid Estève, Trouble Fête, 2002.

100 % Remixeurs, Christophe Chiappa et Jean-Philippe Renoult, MBC, 2002 (diff. Irma).

Musique house : guide des DJ's, artistes, labels..., Sean Bidder, Mille et une nuits, 2001.

Global Tekno : 01 - Voyage initiatique au cœur de la musique électronique, Jean-Yves Leloup et Jean-Philippe Renoult ; photos de Pierre-Emmanuel Rastoin. Le Camion Blanc, octobre 1999.

La fête techno - Vol 1. « Approche sociologique, médicale et juridique »

- actes du colloque des 5 et 6 juin 1997 à Poitiers.

La fête techno - Vol. 2 « Approche artistique et dimension créative »

- actes du colloque des 22 et 23 janvier 1998 à Poitiers.

La techno, Guillaume Bara, Libro musique, 1999.

Techno, anatomie des cultures électroniques - hors série n° 19 de la revue *Artpress*, 1998.

Raver, Astrid Fontaine et Caroline Fontana, Anthropos, 1996.

La musique techno ou le retour de Dionysos : je rave, tu raves, nous rêvons, Marie-Claude Vaudrin, Paris, L'Harmattan, 2004.

La musique techno, art du vide ou socialité alternative ?, Béatrice Mabilon-Bonfils, Paris, L'Harmattan, 2002.

Mouvement techno et transit culturel, Philippe Birgy, Paris, L'Harmattan, 2001.

Rap, techno, électro... : le musicien entre travail artistique et critique sociale, Morgan Jouvenet, Maison des sciences de l'homme, 2006.

Sociétés n° 65, Effervescence techno, S. Hampartzoumian, E. Morin, E. Durkheim, V. Borel, G. Bombereau, A. Petiau, R. Vischi, B. Berthou, E. Grynspan, G. Vattimo, P. Bellinha, S. Massin, P. Watier, H. Choi, H. Strohl, F. Casalegno, S. Hugnion, E. Letonturier, J. Molnar, Bruxelles, De Boeck Université, 1999.

Un maquis techno : modes d'engagement et pratiques sociales dans la free party, Sandy Queudrus, Nantes, Mélanie Séteun, Paris, (diff. Irma), 2000.

Sound system

Groupe de passionnés de musique techno qui met des moyens en commun pour organiser des soirées. Il réunit généralement entre 10 et 20 personnes qui rassemblent du matériel de sonorisation et les véhicules pour le transporter.

On y trouve des artistes, DJs ou compositeurs, des techniciens, des décorateurs et des personnes pour aider à l'organisation, tous bénévoles. Tous ces rôles sont interchangeable et le modèle d'organisation sound system fonctionne de manière autogérée. Il est parfois structuré en association mais reste souvent une structure informelle, voire éphémère.

Live

Formation d'un ou plusieurs compositeurs de musique techno qui déplace son matériel (ordinateurs, synthétiseurs, boîtes à rythme, samplers...) dans une soirée pour diffuser au public ses créations, souvent avant qu'elles soient sorties en disque. Il s'agit à 100 % de spectacle vivant, très présent dans les free parties.

Chill-out

Dans une soirée, espace de repos à l'écart, souvent équipé de tapis et de coussins où les participants peuvent se relaxer et discuter loin du sound system. Souvent sonorisé avec une musique douce, le chill-out est un lieu adapté pour le dialogue entre les associations de prévention des risques et les teufeurs.

Dance-floor

Espace devant les enceintes où se tient le public, il est l'objet de toutes les attentions : éclairage, sonorisation, décoration, parfois moquette sur le sol, même en plein air. Le public qui s'y tient échange avec les musiciens en lui communiquant enthousiasme ou désapprobation par des cris ou des sifflets. Contrairement aux concerts, l'applaudissement n'y a pas cours et le silence d'un dance-floor captivé montre le succès du musicien.

Transe

Souvent évoqué par les participants, cet état lié à l'alliance de l'écoute d'une musique répétitive et de la danse, parfois facilité par l'usage de stupéfiants, crée une expérience psychédélique de groupe qui rapproche les participants. La recherche de la transe sous-tend une partie de la motivation des organisateurs de soirée, en conférant une dimension éthique à leur action.

Travellers

Version ultra-radical de teufeurs, les travellers vivent dans leurs camions et parcourent l'Europe, souvent en cortèges, de fêtes gratuites en squats alternatifs. Apparus dans les années 80 en Angleterre, ils revendiquent un mode de vie proche de la nature, basé sur l'autogestion et la débrouille. Ils sont souvent victimes de la répression policière et des services sociaux qui refusent de leur laisser vivre cette vie avec leurs enfants.

Les différents styles de techno

Techno

Musique électronique de danse, binaire et répétitive, rythmée entre 120 et 160 bpm (battements par minute), avec très peu de vocaux, exclusivement échantillonnés. Elle est diffusée dans les clubs et les raves.

Hard-techno

Version plus dure de la techno, entre 160 et 180 bpm, très jouée dans les free parties. La production française est très abondante dans ce genre.

Hardcore

Version plus dure de la hard-techno, à partir de 180 bpm jusqu'à 300, où l'on parle alors de gabber. Souvent considérée comme une musique violente, elle véhicule pourtant un message pacifique. Elle se joue surtout dans les free et les raves et dans les clubs du nord de l'Europe.

Jungle

Rencontre des rythmes du reggae/hip-hop et de la techno, c'est une musique au rythme ternaire, avec des samples de basse souvent tirés du dub et des vocaux de type jamaïcain.

House

La version la plus douce de la techno dansante, moins de 140 bpm, avec des parties vocales très prononcées, souvent inspirées du gospel. Bien que d'apparence plus consensuelle, elle porte souvent un discours politique très radical. Elle se diffuse presque uniquement dans les clubs.

Ambient/Experimental

Musique électronique très peu rythmée qui ne se danse pas. Elle est diffusée dans les chill-out ou des lieux spécifiques. Elle séduit les institutions culturelles car elle est facile à diffuser et sa structure proche des expérimentations de musique concrète la rend accessible aux publics peu sensibles à la danse.

Trance

Techno mélodique, structurellement très proche des genres de musique rock (intro, refrain, ritournelle, ne se mixe pas vraiment), elle est un genre à part dans la techno avec ses fêtes, ses stars et son public spécifiques, très présente au Japon, en Israël et en Angleterre.

Hors de ces grandes catégories existent des multitudes de sous-genres : hard-house, tek-house, hard-trance, jungle-core, trance-core, break-beat, break-core, two-step, électro... qui apparaissent et disparaissent au gré des courants qui

Discographie

1981 : **Alleys of Your Mind** (Deep Space Record), Juan Atkins (au sein de Cybotron).

1990 : **UR 01 Your time is up** (Underground resistance) Yolanda, premier album du mythique label.

1990 : **We are arrived** (PCP), Marc Aracadipane dans *Mescalinium United*, premier morceau de hardcore, Allemagne.

1991 : **French Connection** (Creed Records), Laurent Garnier.

1992 : **Tekno Terra** (Big Life Rec) Spiral Tribe (le premier album des Spi avec le titre *Forward the revolution*).

1993 : **Classics** (R&S Records), Juan Atkins, compilation des titres majeurs de l'artiste.

1994 : **Pth001** (Epiteth Records), Laurent Ho, premier disque d'un des artistes phares de la scène hardcore française.

1997 : **Biomechanik** (UW), Manu Le Malin, un des premiers albums du DJ hardcore français.

1999 : **Neurophonie** (Epiteth Records), Micropoint, duo hardcore français emblématique.

2003 : **Tekno is beautiful** (UW) Heretik, album de plusieurs membres d'un des plus célèbres sound systems français.

2005 : **Best off Purpose Makers** (Purpose Makers), compilation des meilleurs titres de Jeff Mills sur Purpose Maker.

FREE PARTIES / regards de sociologues



Les publics

Étienne Racine

Ethnologue, directeur d'études marketing indépendant, auteur de « Le phénomène techno », Imago, 2002.

Il est difficile d'obtenir la définition précise des adeptes d'une pratique culturelle et festive informelle telle que la participation aux free parties. Cependant, les études* consacrées aux participants nous apprennent qu'ils sont bien intégrés socialement selon des critères comme l'activité professionnelle, la proportion d'étudiants, le niveau de diplôme et la participation électorale.

Ce type de fête est toutefois porteur d'un « esprit » tendanciellement « contestataire ». L'illégalité des événements est l'une des composantes de leur identité. La musique qui y est diffusée ainsi que le « look » de certains participants (piercing, tatouages...) sont délibérément en décalage avec les codes festifs et sociaux les plus courants.

Parallèlement, la participation aux fêtes et l'inscription dans cette culture relèvent d'une quête d'évasion idéologique et spirituelle : la volonté d'une rupture avec le quotidien et ses normes, la recherche d'une convivialité, d'un partage implicite de valeurs. C'est ce qui explique la moindre confiance envers les institutions et la consommation plus fréquente de substances illicites.

En fin de compte, les participants sont des jeunes comme les autres, ayant trouvé cette pratique culturelle comme support d'une recherche identitaire et d'alternative sociale. C'est d'ailleurs l'une des fonctions classiques de la musique, surtout pour le jeune adulte, attiré par les communautés informelles et ne craignant pas le paradoxe de la contestation hédoniste.

Il s'agit d'une pratique temporaire à l'échelle de la vie, sauf pour l'infime proportion qui parvient à professionnaliser son activité (création musicale, graphique, organisation de soirées...). Une pratique telle qu'il en existe bien d'autres formes cycliques dans les sociétés occidentalisées, actuellement et depuis la période de l'après-guerre. Malgré le « bruit médiatique » dont les free parties ont pu faire l'objet — et qui a d'ailleurs encouragé leur essor —, le phénomène ne touche qu'une petite partie de la jeunesse. Il décline depuis 2002-2003.

* Usages de drogues de synthèse ; Réduction des risques dans le milieu festif techno ; Mission Rave de Médecins du monde, 1999.

Les participants de la Techno Parade 2003, Étienne Racine pour Technopol, 2003.

Le phénomène techno, clubs, raves, free parties, Étienne Racine, Imago, 2002.

Statistiques/population des free

La tranche d'âge moyenne des participants se situe entre 20 et 23 ans. Le ratio hommes/femmes est de 65/35 (proportion classique pour les événements musicaux de type festival et concert rock, pop, rap...). 75 % de célibataires ; 75 % en logement autonome ; 25 % chez ses parents.

La proportion d'étudiants se situe autour de 45 %, contre 80 % pour une population type équivalente en âge. Celle de salariés en CDD/CDI se situe à 21 % contre 18 % pour la population type. Celle de chômeurs à 12 % contre 8 % pour la population des actifs de moins de 25 ans.

En matière de diplômes, 29 % ont un niveau BEPC/CAP/BEP (31 % PT**); 35% ont un bac (41% PT), et 25 % ont un diplôme universitaire (21 % PT).

Sources : Mission Rave de Médecins du monde, 1999 ; Étienne Racine pour Technopol, 2003.

***Population Type (PT)*

Les modes d'organisation*

Gérome Guibert

Docteur en sociologie, chercheur au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Lise, CNRS-Cnam) et chargé de cours à l'université de Brest (Dess management du spectacle vivant). Spécialiste des pratiques musicales populaires, il est l'auteur de deux ouvrages parus dans la collection « Musique et société » (éditions Mélanie Sèteun/Irma) : « La production de la culture : le cas des musiques amplifiées en France » (2006) et « Les nouveaux courants musicaux : simples produits des industries culturelles ? » (1998). Il est en outre coresponsable de la rédaction de la revue de recherche « V@LUME ! »

La free party techno fonctionne selon un nouveau type de mode organisationnel. On pourrait dire qu'on est passé d'un fonctionnement vertical et pyramidal, où ceux qui adhèrent à une association respectaient un programme défini par des dirigeants (tel que dans les fédérations d'éducation populaire) à un fonctionnement horizontal et interstitiel où des personnes se réunissent autour d'une passion spécifique.

Au sein de cette nouvelle configuration, chaque membre partage une utopie collective réappropriable et malléable (il existe par exemple autant d'histoires de la techno que de personnes qui s'y impliquent). Les discussions dans l'espace public, avec les autorités étatiques en particulier, en sont rendues plus difficiles car il n'y a pas, par définition, de représentant « officiel ». S'il y a des accords « en creux », c'est-à-dire fondés sur des oppositions (refus de certaines décisions politiques), il n'y en a pas « en plein », c'est-à-dire fondés sur une volonté de construction.

En fait, la fragilité de ces initiatives collectives se retrouve dans de nombreuses sphères de la société post-industrielle. Ainsi, les mairies, même dans le cas où elles ne sont pas hostiles à la techno, doivent tenir compte des opposants aux free parties. S'ils sont conscients que ce sont peut être leurs proches qui vont dans les free parties, ces opposants développent ce que les sociologues appellent le phénomène Namby (« not in my backyard » : pas dans mon jardin), c'est-à-dire qu'ils sont prêts à accepter beaucoup, mais loin de chez eux. Ce phénomène d'individualisme provoque aussi une montée de la juridicisation, qui oblige les autorités locales à rehausser les conditions de sécurité, souvent fatales aux expressions festives.

Ces évolutions posent donc la question du « vivre ensemble ». Le ressort qui motive les acteurs de la free party techno est le sentiment que la défense d'un bien commun (quelque chose de singulier partagé par plusieurs) exige une action collective. La pluralité et l'hétérogénéité des biens communs sont importantes. Elles montrent que la société est vivante et créatrice de formes nouvelles de liens sociaux. Cela justifie aussi que la free party puisse rester une activité amateur sans rentrer obligatoirement dans un processus régulé et professionnalisé comme cela a pu être le cas pour de nombreuses formes artistiques. Pour autant, une limite à l'acceptation des biens communs divers est le refus de la violence. Le débat doit en effet s'épanouir au cœur d'un espace démocratique, c'est pourquoi le présent document a toute son importance pour sortir de l'impasse.

C'est par l'acceptation de certaines normes et, simultanément, par la préservation de plateformes d'expressions qu'une solution convenant au plus grand nombre pourra être trouvée, ou plutôt élaborée en commun.

- * - Jérôme Guibert, *La production de la culture : le cas des musiques amplifiées en France*, Paris, Mélanie Sèteun/Irma, 2006.
- Jacques Ion, « Groupements associatifs et modèles d'engagement », in Bernard Roudet (dir.), *Des jeunes et des associations*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Jean-Louis Laville, *L'association, un champ pour la sociologie économique*, Cahiers Internationaux de Sociologie, volume CII, 1997.



Statistiques/population des free

22,6 % des participants ont une activité associative dont 43,4 % liée à la musique, 30 % liée à la musique électronique.

23 % mixent, 20 % composent sur ordinateur, 20 % participent à l'organisation de soirées, pour 97 % de façon amateur.

Concernant la confiance envers les institutions, 13 % accordent leur confiance à l'Assemblée nationale (28 % PT), 22 % l'accordent aux médias (44 % PT), 19 % l'accordent à la Police nationale (44 %PT) et 40 % à l'Union européenne (41 %PT).

50 % de la population techno (en âge de le faire) a voté lors des élections présidentielles de 1995 (54 %PT).

Concernant la consommation de substances illicites, 90 % ont déjà consommé du cannabis (52 % PT), 66 % de l'ecstasy (6 %PT), et 59 % du LSD (4 % PT).

Sources : *Mission Rave de Médecins du monde, 1999 / Étienne Racine pour Technopol, 2003*

La fête

Un ancrage à l'espace-temps du social et au contrôle de soi

Christophe Moreau

Chercheur au LARES/université Rennes 2 et sociologue indépendant. Il a développé depuis 1995 des recherches sur l'enfance et la jeunesse, et de nombreuses études sur les politiques publiques en Bretagne (éducation, prévention, aménagement urbain). Sa thèse de doctorat intitulée « La jeunesse à travers ses raves. L'émergence à la personne et sa régulation par le monde adulte : le cas des fêtes techno », sous la direction d'A. Huet, université Rennes 2, décembre 2002, est accessible en ligne : http://www.uhb.fr/sc_humaines/las/spip.php?article26

Une douzaine d'années de travaux et d'expertises sur les politiques jeunesse m'amènent à constater un déficit de relations et de transmissions intergénérationnelles aujourd'hui en France, en général et plus particulièrement autour de l'interdiction des free parties.

Dans toutes les sociétés, la fête permet au jeune de s'inscrire dans l'histoire. Car elle facilite l'incorporation d'une biographie ici - et - maintenant : avec un tel qui est mon parrain le jour de mon baptême, ou une telle qui nous a quittés. Avec tel lieu que je m'approprie, telle place célèbre... La fête nous inscrit dans un rythme social : celui de nos passages, d'âge en âge, de statut en statut. Mais actuellement on ne marque plus les passages aussi fortement, pour de multiples raisons, et notamment parce que les adultes contiennent leurs « jeunes en fête » à l'écart des villes et des espaces centraux, leur refusant le statut de partenaire, d'un pair qu'ils reconnaîtraient comme responsable. En anthropologie, les rites de passage à l'âge adulte s'organisent toujours en trois temps : séparation d'avec le monde de l'enfance et la sphère domestique, mise en marge à l'écart du village pour connaître des expériences initiatiques accompagnées par un officiant, et agrégation, entendus comme le marquage officiel, la reconnaissance collective du nouveau statut ; par le regard de l'autre, la cérémonie communautaire, on affirme que le jeune est devenu un adulte, un partenaire social à part entière.

Ainsi la fête permet au jeune adulte d'advenir sur la sphère publique : ayant quitté l'enfance et la sphère domestique, ayant vécu des expériences avec ses pairs dans un quant-à-soi replié, il aspire à être visible, reconnu et responsable. Car, affaire sérieuse, la fête permet souvent d'assumer des responsabilités sociales (le potlatch, le mariage, l'enterrement). Les passages, la reconnaissance, la responsabilité sont des phénomènes humains qui nécessitent le regard de l'autre, l'effet miroir, la régulation sociale. L'histoire des raves et des free n'a pourtant généré qu'ignorance (politique de l'autruche) ou déni (interdiction).

Il existe une autre dimension fondamentale à la fête : elle peut être une école d'exercice au contrôle de soi, de ses pulsions, de ses émotions. Elle permet généralement de socialiser, de codifier des pratiques, et de canaliser la « violence » de l'homme grâce à des codes sociaux, des habitudes sociales : c'est le rôle du carnaval par exemple. Or aujourd'hui, où divers indicateurs nous montrent que cette régulation émotionnelle pose problème (consommation de psychotropes, sur-endettement, souffrances psychiques, suicide...), j'observe que le monde adulte n'est plus présent ni bienveillant pendant les fêtes techno, qu'il n'offre ni présence, ni regard régulateur. Pourtant le dialogue, l'effet miroir constituent des facteurs essentiels pour apprendre le contrôle de soi en vue de réduire les risques et d'aider les personnes à « se » grandir.

FREE PARTIES / réalités et spécificités



L'organisation en question

Quand, au début des années 90, les premières free apparaissent en France, c'est une découverte pour tout le monde. Pour les publics éventuels mais aussi pour les élus locaux, les services de l'État, le législateur... qui voient apparaître des événements qui ne rentrent dans aucune catégorie connue. Du côté des initiateurs de ces rassemblements, le moteur de départ est artistique et non organisationnel. Ceci dit, il y a bien une part d'organisation. Il faut trouver un terrain, installer les sound systems, les alimenter avec des groupes électrogènes, décorer le lieu... Mais cela se fait dans un esprit plus proche de l'autogestion des années 70 ou de la démocratie participative que d'une organisation verticale avec des chefs prenant les décisions et prêts à porter la responsabilité juridique. En face, les pouvoirs publics sont dans la nécessité de protéger les personnes, ils appliquent la loi et mènent aussi parfois des actions répressives. C'est dans ce contexte que le cadre légal de ces nouvelles formes artistiques et festives se constitue au fur et à mesure.

Le cadre légal

Ce sont d'abord des circulaires en 1995 et 1998 puis une loi en 2001 que des décrets viennent préciser en mai 2002 et mars 2006. Que disent ces textes ? Ils font tout d'abord la différence entre les événements de plus et de moins de 500 personnes prévues.

À moins de 500, il n'y a que les obligations traditionnelles de respect de la propriété privée, de la sécurité des personnes... Et dans ce cas, c'est bien le maire qui est en première ligne. Même s'il peut et parfois doit faire appel aux services de l'État, c'est bien lui qui porte la responsabilité de ce qui se passe dans sa commune.

À plus de 500, il doit y avoir une déclaration préalable auprès des préfectures et tout un dispositif doit être mis en place. Sur le plan purement juridique, cette distinction comprend déjà sa part d'aléas puisqu'il s'agit de fréquentation « prévisible ».

“ Le fameux décret de mai 2002 est d'une application très délicate puisque c'est un texte extrêmement précis et détaillé. Ce qui me fait dire que ce n'est pas un bon texte. Une règle de droit, normalement, c'est quelque chose de très simple, de général, qui s'applique à un grand nombre de situations bien caractérisées. ”

Stéphane Lallement, avocat

L'article 1^{er} du décret du 3 mai 2002 énumère les caractéristiques cumulatives de ces rassemblements :

- le rassemblement est exclusivement festif et à caractère musical ;
- il est organisé par des personnes privées dans des espaces qui ne sont pas aménagés ;
- il est susceptible de présenter des risques pour la sécurité des participants en raison de l'absence d'aménagement ou de la configuration des lieux ;
- il donne lieu à diffusion de musique amplifiée ;
- l'effectif prévisible des participants et du personnel qui concourent à la réalisation du rassemblement peut atteindre plus de 250 personnes — 500 à partir de mars 2006 ;
- l'annonce du rassemblement est effectuée par voie de presse, d'affichage, de diffusion de tracts, ou par tout moyen de communication ou de télécommunication.

Faute de déclaration, les sanctions sont la saisie du matériel (les sonos, les platines...) et des amendes (1 500 € voire 3 000 € en cas de récidive). Une réglementation qui a déjà donné lieu à de nombreux réquisitoires et plaidoiries contradictoires dans les tribunaux de France. Ceci dit, même en dessous du seuil de 500, des poursuites ont régulièrement été engagées au regard d'autres législations plus généralistes telles que celles sur les stupéfiants, la mise en danger d'autrui, la vente de boissons ou la violation de domicile.

références juridiques

D. 2002-887 du 3 mai 2002 pris pour l'application de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical.

D. 2006-334 du 31 mars 2006, modifiant le décret 2002-887 du 3 mai 2002.

Art. 23-1, L. 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée. Loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité dite « loi sécurité quotidienne ». Publication au JORF du 24 janvier 1995.

Arr. du 3 mai 2002 fixant les conditions de souscription de l'engagement de bonnes pratiques relatif aux rassemblements exclusivement festifs à caractère musical avec diffusion de musique amplifiée.

Ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945, relative aux spectacles, modifiée en dernier lieu par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, le décret d'application n° 2000-609 du 29 juin 2000, l'arrêté du 29 juin 2000.

Les responsabilités

Quoi qu'il en soit, sur le terrain, c'est bien ce problème de responsabilité qui reste au cœur des tensions. La responsabilité la plus claire est celle de ceux qui ont décidé d'organiser la soirée. S'ils sont déclarés coupables d'organisation illégale d'un événement, la responsabilité civile suit et c'est sur leurs deniers personnels en tant que personne ou en tant qu'association que l'on va les poursuivre en cas de réparation des dommages, indemnités de blessés. Pour les soirées légales, la responsabilité des organisateurs existe aussi. Et dans ce cas, le statut de l'organisateur (individuel ou association) et le fait qu'il ait ou non une assurance peuvent avoir des conséquences importantes.

Ensuite vient évidemment la responsabilité du maire qui est légalement tenu « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ». Ce qui comprend tout autant les problèmes de circulation, de nettoyage, de prévention des accidents ou de tranquillité publique [article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales].

Plus largement, la responsabilité des collectivités locales et de l'État peut être engagée s'ils ont laissé s'organiser le rassemblement. De fait, force est de constater que les free parties et les teknivals tournent souvent à la partie de « patate chaude ». Pas étonnant dans un contexte où la société, dans son ensemble, règle de plus en plus de problèmes devant les tribunaux. Mais aussi parce qu'il reste de nombreuses zones d'ombre dans le cadre juridique. Deux exemples : aucun texte ne définit ce qu'est un poste de secours ; la législation européenne ne permet pas d'utiliser un terrain en friche, y compris pour danser, si un agriculteur veut bénéficier des primes communautaires.

L'économie

Si les free parties sont gratuites, elles n'en ont pas moins un coût. Il est couvert par l'esprit de solidarité dans une logique de système D. Le matériel est acheté ou loué grâce à une mise en commun de moyens. Les membres du sound system apportent souvent leur propre matériel. Le budget achat ou location est ensuite, plus ou moins, équilibré par les « donations » du public, parfois par des recettes de bars tenus par des bénévoles. À cela, s'ajoutent quelquefois des ventes de tee-shirts, de disques... que le sound system peut produire. Il arrive également que des stands de professionnels des marchés se greffent à la fête et versent une contribution à l'organisation. Le budget de tout ceci reste toutefois faible et, en cas de pertes, les membres du sound system mettent la main à la poche. En cela, on peut assimiler cette pratique à celle d'un loisir de week-end comme il en existe tant d'autres.

Les vraies difficultés commencent avec les manifestations autorisées de plus grosse importance. Certains services de la Croix-Rouge ou des sapeurs-pompiers sont payants, sans oublier des dispositifs tels que des sanitaires. Les organisateurs, parfois en désaccord avec les autorités sur l'ampleur du dispositif à prévoir, refusent en général d'avoir la pression de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur les épaules. Ici se posent les limites de la pratique en amateur de rassemblements de plusieurs milliers de personnes. Une aide « indirecte » est parfois apportée par les communes par la mise à disposition de bennes et l'organisation de ramassage d'ordures.

Ces problèmes sont encore décuplés dans le cas des teknivals. Ces manifestations énormes ont souvent un coût très élevé. De même, les réquisitions de personnels de l'État et de terrain, entraînant des dédommagements pour les agriculteurs, ainsi que les secours ont un coût qui se chiffre parfois en centaines de milliers d'euros pris en charge par l'État.

C'est finalement sans doute peu au regard d'une manifestation regroupant sur plusieurs jours une centaine de scènes où se produiront des centaines d'artistes amateurs devant des dizaines de milliers de participants !

Un mouvement fait d'initiatives

La free party est par nature l'expression d'une initiative. C'est le résultat de l'action d'un groupe désirant communier, l'espace d'une nuit, hors du schéma classique de lieu de rencontre (bar, boîte de nuit...). C'est l'expression et la revendication d'un mode de vie différent, en marge des normes sociales, ayant pour base le nomadisme, la vie en communauté et le désir d'agir par soi-même : « Do it yourself ».

Cet esprit d'initiative est aussi une réponse face à une difficulté d'expression. Trop peu de salles conçues pour recevoir des manifestations musicales qui durent toute la nuit. Musique jugée trop bruyante pour les bars de centre-ville. Manifestation risquée pour les gérants de salle de spectacle et les responsables des collectivités locales. La free party apparaît comme une alternative d'expression artistique.



**Acteur de ce secteur, il a acquis une expérience d'organisateur à travers le sound system Karbon14 actif depuis 1997 et au sein de diverses associations prenant part à la mise en place de soirées payantes, free parties, ou festivals. C'est avant tout en tant qu'artiste (DJ, producteur) qu'il a côtoyé ces milieux.*

“ On a tous été jeunes à un moment donné. Moi, j'étais trop jeune pour connaître le mouvement hippie, sans doute trop vieux pour connaître le mouvement techno. Mais, malgré tout, j'ai eu envie de vivre la liberté, des choses pas trop encadrées, et à un moment donné, effectivement, on a pris nos aises, on en avait besoin. Aujourd'hui, je pense que les jeunes ont besoin de cette forme de liberté, quel que soit le mouvement, je crois qu'en tant qu'élu, on ne peut pas complètement refuser. ”

Jean-François Lebrun,
agriculteur/conseiller municipal (Daumeray, 49)

Les acteurs sont parfois des professionnels du secteur mais leur activité pour la free est bénévole. L'activité peut avoir un rôle formateur : découverte de la sonorisation ou du DJing qui amènera les individus vers une pratique professionnelle. Mais celle-ci n'aura pas lieu au sein des free parties. En ce sens, la free party est, et restera, une pratique amateur.

Elle a déjà un versant professionnel : la rave party qui existait avant elle. On ne peut la comparer avec les autres courants musicaux où le passage de l'amateur au professionnel se fait au sein du même mouvement. Le DJ qui devient pro jouera dans les clubs ou les raves, mais toujours gratuitement dans une free. L'action du ministère de la Culture a été depuis des années marquée par une attention privilégiée aux pratiques professionnelles et cela peut expliquer en partie l'abandon dans lequel sont laissées les free parties. Cette tendance peut être corrigée par le dialogue et pose la question de la place des pratiques amateurs dans la société.

Sans vouloir changer la nature « libertaire » des free parties, une place peut leur être faite au sein des politiques culturelles : en ouvrant les cours de musique assistée par ordinateur aux musiciens des free, en leur permettant d'accéder aux formations d'organisation. Certains ont déjà commencé ce travail, mais il s'agit de l'amplifier. Il s'agit aussi de communiquer envers ces publics pour éviter que ne s'agrandisse la fracture qui les fait se sentir exclus, les soutenir et créer un cadre adapté à leur pratique plutôt que d'attendre qu'ils s'adaptent à un modèle qui ne leur convient pas.

“ Quand on fait une demande à la mairie, et qu'on a un terrain, qu'on veut se poser, trois fois sur quatre on nous dit non. Donc on est obligé de se poser à l'arrache ou bien alors de faire des demandes dans les bars ou dans les boîtes de nuit. Ce n'est pas ce qui nous enchante le plus. Nous, on aime l'extérieur, on aime le plein air, et c'est vrai que, de ce fait, on est dans une impossible marginalisation, c'est-à-dire qu'on vous dit : « Vous, vous faites ci, vous faites ça, et il faut rentrer dans le moule. ”

Louis Savard, membre d'Acolytes Sound System

Les pratiques amateurs

par Samuel Raymond

Bien que le terme soit rarement associé aux free parties, l'appellation « pratiques amateurs » est celle qui les définit le mieux et permet de les replacer dans le champ de l'action culturelle. Pratique amateur, la free partie l'est de par la volonté de ceux qui la créent. Il ne peut y avoir de free party professionnelle : gratuite et refusant les subventions, elle ne peut être rentable.

Free party, fête libre

Cette notion de liberté (free) a souvent été traduite par gratuité. Il n'est pas exact de dire qu'une free party se doit d'être gratuite, toutefois le prix d'entrée doit rester modique pour éviter toute sélection du public par l'argent. La donation est la solution la plus en phase avec l'esprit « free », celui qui peut donner, l'autre est accepté même s'il ne donne pas. En moyenne, les participants donnent autour d'un euro.

La free party, c'est le refus des dogmes sociaux établis. Tous ceux qui désirent participer sont acceptés, pas de discrimination à l'entrée car pas de prix d'entrée et donc pas d'entrée et sortie de l'espace festif.

En effet, en free party, la zone festive s'étend du mur de son jusqu'au parking sans séparation. Le public est libre d'aller et venir à toute heure de la nuit, alors que dans un club ou une salle de spectacle, « toute sortie est définitive ».

C'est aussi la liberté artistique qui peut s'exprimer pleinement dans ces manifestations. Le refus de la logique commerciale évite de rentrer dans le schéma de la rentabilité à tout prix. Le choix des DJs est donc indépendant de leur notoriété auprès du grand public, c'est ainsi un formidable tremplin pour les jeunes artistes.

“ En tant que membre du collectif *korn'g'heol*, j'aimerais entendre d'un maire la parole suivante : "Je vois qu'il y a un petit sound system dans ma commune et je vais leur prêter le terrain stabilisé, le truc au bord de l'étang pour qu'il fasse une fête et, en échange, ils me prêteront leur son pour l'animation du dimanche soir ou du dimanche après-midi pour le bal des personnes âgées. ”

Sam, collectif Korn'g'heol



La gestion des publics

La gestion des publics est le principal point de crispation autour des free parties. Issus d'une culture de l'autogestion, les organisateurs ont tendance à penser que leurs méthodes de gestion et la bonne volonté du public suffisent pour qu'une manifestation puisse se dérouler sans incident. De leur côté, les pouvoirs publics, fonctionnant dans la logique du « risque zéro » qui prévaut en France, voudraient que les soirées s'adaptent aux normes de sécurité en vigueur, lesquelles sont inadaptées aux free parties. Entre ces deux positions, la réalité de l'existence de ces soirées a amené chacun à faire des compromis. Le cadre légal dérogatoire d'organisation reconnaissant cette spécificité, la concertation devrait permettre de trouver des solutions créatives et satisfaisantes pour tous, dans l'intérêt du public.

L'accueil et l'organisation technique

Les organisateurs de free party, héritiers d'une tradition d'autogestion, ont peu l'habitude d'encadrer le public. Mais malgré le nombre important de soirées, les incidents sont rares grâce à des pratiques transmises ou acquises par imitation. Les organisateurs choisissent des lieux d'une capacité très largement supérieure à celle nécessaire, ainsi, les flux de participants sont beaucoup moins problématiques, les mouvements de foules évités.

Le public est sollicité et il intervient de manière solidaire, en cas de bagarre ou de malaise, n'hésitant pas à appeler les secours si les organisateurs tardent à intervenir. Le matériel est généralement tenu à distance du public par des éléments de décor. Les parties techniques sont souvent entourées d'un cercle de véhicules ne laissant l'accès qu'aux habitués.

Les parkings sont parfois anarchiques, mais les participants autant que les organisateurs veillent à ce que la circulation puisse se faire et que les secours puissent accéder au site en cas d'incident.

Cependant, il est indéniable que l'explosion des free parties et l'arrivée de jeunes sound systems moins expérimentés rendent ces méthodes inadaptées pour accueillir un gros volume de public au comportement moins autonome.

** Avec à la fois un pied sur le terrain (organisation de soirées techno depuis 1994, productions de nombreux spectacles, membre du collectif Korn'g'heol) et un pied dans l'institution (secrétaire général de Technopol jusqu'en 1999 puis direction du Bureau export de la musique française à Tokyo), il participe activement à la médiation entre le secteur amateur, le secteur professionnel et l'institution depuis 1996.*

La gestion des risques

On distingue les soirées légales sans autorisation (moins de 500 personnes) et les plus grosses, déclarées ou non.

Dans les premières, les organisateurs suffisent pour assurer le bon déroulement, relayés par les organismes de premiers secours appelés en cas d'incident sérieux.

Pour les plus grosses manifestations, en plus du travail des organisateurs, des dispositifs de gestion des risques existent. Ils sont à dimension variable car il n'existe pas de procédure standard.

Des itinéraires spéciaux sont définis par les gendarmeries afin de drainer le flux des participants hors des grands axes et des lieux habités.

Sur site, on trouvera les premiers secours assurés par les pompiers, la Croix-Rouge ou les associations de prévention, redirigeant les éventuels cas graves vers les hôpitaux. De l'eau peut être distribuée, des sanitaires installés.

La gestion des risques passe aussi par la sécurité routière (des contrôles d'alcoolémie ont souvent lieu à la sortie des soirées).

Ces moyens sont mis en place sur réquisition du préfet ou, plus rarement, sur simple demande des organisateurs qui doivent alors en assumer les coûts importants. Encore convient-il de bien proportionner les dispositifs, de les coordonner et de laisser une place à la concertation.

“ *Le mouvement techno est le seul milieu musical aujourd'hui en France qui ait à assumer cette nécessité de mettre en place la réduction des risques dans leurs événements. Je trouve que c'est la marque d'une responsabilité très courageuse, parce que c'est ça qu'il paye très cher.* ”

Un intervenant de Médecins du monde

“ *Et puis il y a eu toute cette évolution que vous avez justement rappelée, en soulignant quand même que c'est bien la décision de 1995 qui a complètement dopé la scène free party underground, ce n'est pas autre chose, à force de refus, ils se sont organisés autrement.*

Et qu'aujourd'hui, les choses ont effectivement beaucoup évolué notamment sur les teknivals, puisqu'on est dans des anticipations, des discussions en amont et Médecins du monde a, pour sa part, sorti un article dans Libération en 2000, en expliquant que la première mesure de réduction des risques, c'était d'anticiper. ”

Un intervenant de Médecins du monde

La prévention

En matière de prévention des pratiques à risque, les associations comme Techno+ ou l'Orange bleue sont sur le terrain depuis 1995, informant sur les stupéfiants, les MST (maladies sexuellement transmissibles) et les risques auditifs.

Ils implantent sur site des pôles de conseil et distribuent des outils de réduction des risques: préservatifs, protections auditives, kits d'injection et tracts informatifs. Ils assurent aussi la réassurance auprès des usagers de drogues en détresse. Quand ils ne peuvent être présents, leurs tracts informatifs sont diffusés par les organisateurs sympathisants. En 1997, alarmé par la passivité des pouvoirs publics, Médecins du monde renforce l'action des associations en créant une Mission Rave. Action phare de cette mission, le testing est considéré comme primordial par les usagers. Interdit récemment, c'est un sujet sensible et soumis aux aléas des politiques.

Médecins du monde et les associations gèrent aussi de facto les premiers secours sur site, les participants se tournant plus facilement vers eux que vers les structures classiques. Ils assurent ainsi plusieurs centaines d'interventions sur un tekival, hors de leur champ d'activité originel.

Prévention et réduction des risques

Techno+ est une association de bénévoles qui agit dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques.

« Même si nous sommes partis d'une volonté d'agir sur la réduction des risques dans le domaine de la consommation des produits psychoactifs, explique Fabrice Perez, vice-président de Techno+ Paris, nous agissons aujourd'hui tout autant dans le domaine des risques auditifs ou liés à des pratiques telles que le jonglage avec du feu. En tout cas, il est clair que l'information a connu de grands progrès.

Globalement, on parle mieux et plus des différents produits psychoactifs et l'information est plus accessible, notamment grâce à Internet. Quand on n'est pas dans une logique de répression ou de jugement moral, on fait mieux passer l'information et nous avons affaire, lors des rassemblements, à des publics de mieux en mieux informés. En sachant qu'il reste toujours à agir auprès des primo-arrivants. Il faut bien voir que l'esprit de tolérance et de liberté du mouvement techno se traduit par une acceptation plus grande des pratiques de chacun, mais donc aussi, par une acceptation plus grande des efforts de prévention et de réduction des risques. Ce que d'autres mouvements artistiques acceptent moins bien.

Ceci dit, il ne faut jamais s'endormir sur ses lauriers. Il faut toujours développer les contacts avec de nouveaux organisateurs, de nouveaux lieux de fête. Aujourd'hui, on assiste de nouveau à une multiplication d'événements plus petits. Comme on ne peut pas être partout, il faut également savoir faire tourner les infos pour que le plus grand nombre puisse aussi être porteur et relais de tous ces efforts. »

Un mouvement artistique

La free party est avant tout une forme d'expression artistique. Elle ne se limite pas à rassembler des jeunes dans des endroits non prévus à cet effet.

Cette pratique a explosé grâce au bouillonnement artistique des premières années. Nombreux sont ceux qui ont adopté ce mode d'expression et ses codes. Le sound system installe ses enceintes (qu'il a souvent fabriquées), apporte ses éléments de décoration et présente sa programmation artistique tout au long de la nuit.

Plusieurs formes d'art peuvent trouver leur place :

La musique

La musique est à la base du mouvement. Son rôle est de faire communier le dance-floor sur des rythmes qui s'accroissent tout au long de la nuit pour provoquer un état de transe chez le danseur.

Depuis le début des années 90, la musique électronique a beaucoup évolué. Les DJs de free party jouent au départ une musique similaire à celle jouée en club, la house, première forme de la techno à se démocratiser. Puis les musiciens issus de ce milieu s'emparent des moyens de création en pleine expansion — ordinateurs, synthétiseurs et boîtes à rythme — pour créer leur propre style musical : « l'acid-house ». Acid qualifie un type de son produit par certains synthétiseurs, le plus célèbre étant « Roland TB303 ». C'est à travers ce style musical que des sound systems tels que Spiral Tribe, en faisant le tour de l'Europe, ont fait découvrir cette musique à des milliers de personnes.

“ Si on voulait rester sur la partie idéologique (de cette démarche), on pourrait estimer qu'aujourd'hui, le mouvement qui est incarné par les free ou les rave parties ne concerne pas directement le ministère de la Culture ou ne concernerait pas le ministère de la Culture puisque la revendication porte sur une philosophie de pratiques amateurs et d'organisations festives. Une fois que j'ai dit cela, je pourrais m'arrêter. Je ne le pense pas. Cela a été très bien dit ce matin dans le reportage : « Ils m'ont bluffé. Ils ont réussi à mettre de l'âme dans les machines. » J'ai trouvé cette phrase très belle, parce qu'elle résume, finalement, comment l'acte contemporain suscite de l'émotion, que ce soit dans les arts plastiques, dans la danse, ou dans les musiques électroniques. C'est une âme d'œuvre potentielle. ”

Gérard Cieslick, adjoint à la Drac

Les labels

De nombreux labels font leur apparition, retranscrivant cette évolution musicale, et reprennent les codes visuels de la free party. Après dix ans, on constate que la musique s'est durcie, à l'image du mouvement face aux répressions, et quelque peu uniformisée. Victime de son propre succès, le mouvement free est devenu une mode avec ses codes établis et la musique en est le reflet. Le nombre de labels produisant de la hard techno a littéralement explosé à cette période ainsi que le nombre de sound systems, qui sont 200 dans le grand ouest.

Depuis 2000, la démocratisation de courants musicaux venus d'Angleterre, comme la drum'n'bass et le break-beat, ont apporté de nouvelles influences et permis aux DJs d'élargir leur style musical.

“ La culture commence à s'intéresser à nous. C'est une bonne chose. Le défaut qu'on a peut-être eu en tant que mouvement émergent, c'est qu'on ne s'est pas intéressé à la politique, qu'elle s'est intéressée à nous et que, du coup, on est le seul mouvement culturel qui dépend, en fait, intégralement de l'Intérieur. C'est déplorable. ”

Hervé Goudet, membre de ES Production

Les arts plastiques

Le graphisme est également à la base de la particularité des free parties. Les flyers sont en noir et blanc (faible coût d'impression) et représentent l'identité du sound system à travers des logos souvent tribaux. Ces dessins sont également imprimés sur des vêtements et permettent aux participants de revendiquer leur appartenance à ce mouvement.

On retrouve une forte identité plastique dans la décoration qui crée l'ambiance de la free party, des simples tentures accrochées aux camions jusqu'aux sculptures disposées au milieu du dance-floor. L'environnement post-industriel (hangars désaffectés) ou naturel (champs et forêts) ainsi que les camions et les enceintes constituent une entité visuelle. On retrouve souvent des performers, jongleurs, cracheurs de feu... Les arts vidéo sont également de plus en plus présents sous forme de projection d'images reprenant les influences de la free party : le cyberpunk, les cultures alternatives, les mangas... À l'image du musicien électronique, l'artiste vidéo élabore sa création à partir de samples de matériaux existants.

“ On fait de la musique, on fait de l'art, un point c'est tout. ”

Hervé Goudet, membre de ES Production



“ Nous, on joue mais sans vouloir vraiment attirer les foules et sans vraiment vouloir gagner notre vie avec ça. Notre seule récompense, pour l'instant, c'est le bonheur du public. ”

Louis Savard, membre d'Acolytes Sound System

Vers une coresponsabilité

Arrivés en début de soirée, quelques dizaines de teufeurs commencent à installer leurs groupes électrogènes, platines et enceintes dans la clairière prévue. Celle que le maire a accepté qu'ils utilisent quelques jours auparavant. Les riverains les plus proches, ceux qui peuvent percevoir les basses de chez eux, ont été contactés (mais tardivement), et la confidentialité a été respectée pour que la fréquentation envisagée ne soit pas dépassée. D'ailleurs, au terme de la nuit, il n'y a pas plus que quelques centaines de jeunes à cette free party. Au regard de la taille de cette fête, les propositions de circulation et stationnement ainsi que d'accompagnement sanitaire et préventif faites par les initiateurs de ce rassemblement avaient été acceptées par le médiateur de la préfecture. La patrouille locale de gendarmerie est passée deux fois au cours de la nuit pour vérifier que tout correspondait aux prévisions. Illusion, utopie ? Pas forcément.

Le rapport aux institutions

En Ile-et-Vilaine par exemple, 200 à 300 free parties sont organisées chaque année sans défrayer la chronique. Elles ne nécessitent pas forcément un tel niveau de concertation en amont mais l'exemple développé dans le département de la Marne montre qu'il est également possible d'avancer dans cette direction. Après plusieurs années d'incompréhension réciproque, une charte a été imaginée dans ce département pour l'organisation des soirées.

Tout d'abord, les initiateurs des rassemblements techno acceptent, comme dans le cadre général de la loi de 2002, de se déclarer comme organisateurs en tant que tels. Une démarche non naturelle pour un mouvement où acteurs et spectateurs, DJs et danseurs, se mêlent généralement au-delà des frontières habituelles et qui, justement, s'oppose à l'organisation pyramidale et professionnelle (dans le sens marchand) d'autres lieux musicaux.

Toujours dans le cas de la Marne, les organisateurs se sont fixé l'objectif de ne pas dépasser 1 500 personnes, souvent épuisés eux-mêmes par les gros rassemblements ingérables. Une fois le terrain trouvé, ils proposent un plan de gestion des personnes y compris pour les secours et des actions pour lutter contre le trafic et l'usage de stupéfiants. En face, les autorités préfectorales ont réduit leur délai d'examen des dossiers et font preuve d'une tolérance plus grande face aux projets proposés.

“ Lorsque les préfets interdisent un rassemblement, c'est essentiellement parce qu'ils estiment qu'ils ne peuvent pas assurer la sécurité des participants. ”

Jean-Michel Radenac,
médiateur 35 entre 2002 et 2006
(Préfecture d'Ile-et-Vilaine)

La concertation et la médiation

On voit bien ici toute l'importance de la concertation. L'exemple de la Marne montre que c'est possible, en tout cas envisageable. Il sous-entend toutefois que la volonté de concertation et de travail en commun soit partagée. Ce qui nécessite évidemment d'avoir des interlocuteurs repérés et se connaissant, pour ne pas dire habitués à travailler ensemble. Une voie qui peut aussi être explorée avec l'aide de médiateurs.

On peut à ce titre revenir en Ille-et-Vilaine, et plus précisément à Rennes. Après plusieurs années d'affrontements sur fond de rassemblements non autorisés, différents acteurs culturels et universitaires ont organisé des États généraux de la fête avec le soutien de la Ville. Aujourd'hui, c'est Adrénaline, association née de ces États généraux, qui aide, avec le collectif Korn'g'heol, à trouver les chemins du dialogue entre la préfecture, la Ville et le mouvement techno.

Sur un autre plan, on pourrait aussi citer ce qui se passe dans la foulée du ForuMa (Forum national des musiques actuelles à Nancy en 2005). Derrière, se dessine la structuration des musiques actuelles en France. Ce qui comprend aussi la musique techno. Cette nouvelle organisation devrait permettre d'avancer un peu plus dans la concertation voire dans la coconstruction, par exemple en matière d'équipements mais aussi de soutien et de financement de projets ou d'espace permanent d'analyse et d'observation. Même si le mouvement techno n'est, historiquement et éthiquement, pas structuré, ce type de dialogue pourrait lui permettre de ne pas rester enfermé dans son coin.

“ Il y a une soirée, vous en parlez entre amis, vous vous retrouvez à 200 ou 300 personnes. À partir du moment où ça passe à la télé, vous êtes 2 000. ”

Ludovic Henriet, collectif Ekosystem

Le rapport aux médias

La notion de coresponsabilité nécessite aussi d'évoquer les questions de communication. Il faudrait être naïf pour ne pas avoir conscience qu'aujourd'hui, gérer l'organisation d'un événement, c'est également gérer

sa communication. Le problème n'est pas simple. On a pu voir dans le passé que la médiatisation d'un événement prévisible pouvait changer la nature même de celui-ci en attirant, du coup, beaucoup plus de monde que prévu. En même temps, cette médiatisation, a priori, d'une manifestation est souvent liée à l'opposition de différents habitants ou élus à l'organisation d'un rassemblement techno.

Et qui pourrait affirmer que ces opposants n'ont pas le droit d'exprimer leurs craintes et leur refus ? Ceci dit, le mouvement techno a déjà fait les frais d'une recherche de sensationnel mais, surtout, il y a chez certains médias, comme dans toute la société, un problème d'appréhension de ce mouvement. Il est en partie lié à la mauvaise connaissance qui joue indéniablement sur la représentation de ces fêtes et de leurs participants. À ce titre, pourquoi ne pas imaginer de proposer aux médias et journalistes qui le souhaitent des sessions de formation sur le thème des free parties et teknivals, comme cela se fait dans le domaine de l'économie, de l'environnement ou des finances locales au-delà des blocages des uns et des autres ?

On en revient donc aux nécessaires concertation et médiation qui deviennent de fait des moyens de mieux gérer la communication. Du côté du mouvement techno, l'exemple de la Marne ou de multiples petites free parties montrent aussi que la gestion des fréquentations peut venir du mouvement lui-même. Cette fois encore, une histoire de coresponsabilité.

CONCLUSION / PERSPECTIVES

Plusieurs visages qui sourient, des témoignages sur la fête et un week-end ensoleillé... C'est l'image que nous ont présentée les médias et qui reste du tekni-val breton de juillet 2006. Organisé de longue date entre les raveurs et la préfecture, il n'a pas échappé à des polémiques, mais il faut reconnaître que la médiation et la volonté partagée entre autorités et acteurs du mouvement a permis que la fête se passe dans les meilleures conditions.

Organiser des concertations, donner place à la médiation et à la prise en compte partagée des responsabilités est, de façon certaine, la seule alternative. Il faut en effet sortir des radicalisations.

Au-delà de l'évolution des pratiques et des comportements culturels, qui ne sont que des reproductions, les sociologues ont insisté, dans des approches différentes, sur l'importance de développer le « vivre ensemble », entre les territoires, les cultures, les générations, les statuts sociaux. Comment faire que la diversité culturelle soit force de rencontres et de richesses ? Comment faire de l'individu un citoyen qui s'épanouisse et qui respecte l'autre ?

Comment concilier intérêts particuliers (d'une fraction de la population) et intérêt général (de la société tout entière) ? Comment assumer ensemble les responsabilités et gérer les dangers présents dans une société en quête de repère ?

“*Tout d'abord, je voudrais souligner l'importance de cette rencontre où l'ensemble des acteurs a pu débattre et échanger. C'est assez rare.*

Ensuite, cela démontre que c'est un phénomène dont on ne peut se désintéresser, les élus et autres acteurs étant conscients qu'il est essentiel d'entendre, de comprendre et de bien connaître la réalité d'aujourd'hui. Et on a bien vu qu'il reste encore beaucoup d'écueils. Enfin, j'espère que ce n'est qu'un point d'étape. Il est nécessaire d'approfondir un certain nombre de problématiques et surtout d'analyser collectivement les évolutions, les mutations afin d'y répondre le plus intelligemment possible dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun.”

Sylvie Robert,
vice-présidente en charge de la culture
au conseil régional de Bretagne



Rencontres interrégionales sur les free parties techno, juin 2006.

Les acteurs du mouvement, les services de l'État, les élus (au sein des communautés de communes, des agglomérations, des villes...) doivent ensemble convenir d'espaces d'échanges, d'initiatives et de réalisations. L'enjeu consistant à poser les choses dans une approche globale devient une nécessité.

En septembre dernier, le ministre de la Culture installait le Conseil supérieur des musiques actuelles, une instance de définition et de concertation entre les fédérations d'acteurs, les fédérations d'élus de collectivités*. Cette instance réunit l'ensemble des compétences et des acteurs sur un principe de coconstruction d'une politique publique de prise en compte des musiques actuelles**.

La démarche initiée au niveau national entend se développer sur les différents échelons de territoire, quelques initiatives sont en cours, l'enjeu est suffisamment important pour être saisi collectivement. Les free parties sont, dans ce cadre, un premier chantier de réflexion et de construction entre acteurs et décideurs. Cette conclusion est celle qui a conduit à la réalisation de ce guide, et celle qui a été faite par les acteurs et les élus aux Rencontres interrégionales Bretagne, Pays de la Loire sur les free parties techno.

À nous de construire !

* ARF, ADF, FNCC, AMGVF, AMF, FNSAC, PRODISS, Syndéac, SYNAPSS, SNEP, UPFI, CSDEM, AFJMA, FAMDT, Fédurok, Féararock, FNEIJMA, FSJMI, Réseau Chaïnon, Technopot, Zone Franche, MMFF.

** Le texte cadre *Pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles* est disponible sur le site de l'Irma.

“ Il s'agit de faire mouvement pour inventer de nouveaux chemins. C'est une responsabilité collective. L'État peut faire évoluer la législation et la réglementation, comme il l'a déjà montré mais il a aussi cherché, au titre du ministère de la Culture, à mieux prendre en compte les musiques actuelles. Les sound systems prouvent, à travers certains exemples, qu'ils peuvent s'inscrire dans des démarches d'auto-organisation et de dialogue construit avec les autorités, sans renier l'attachement à certaines valeurs. Les collectivités territoriales, en particulier les communes, sont directement concernées car les manifestations — teknivals, free parties... — se déroulent chez elles. Il nous faut imaginer, avec l'implication des Départements et des Régions, des terrains de dialogue et de médiation à la construction desquels les associations départementales et régionales du spectacle vivant pourraient participer. ”

Jean-Loup Lecoq, adjoint au directeur des affaires culturelles de Bretagne

“ Je crois qu'il existe une expression musicale qui rencontre un public. En tant que telle, il faut en prendre acte. L'autre question porte sur les conditions dans lesquelles ce type d'expression musicale peut se développer, se réaliser et permettre à un public d'y assister dans de bonnes conditions. Je crois que les ateliers traitant les questions de législation, de l'accueil des publics, etc. sont particulièrement importants. Il faut maintenant avancer sur l'édition d'un guide ou de références par rapport à ce type de manifestation, permettant d'aller à la rencontre des élus pour leur expliquer ce qu'est ce type d'événement, comment il est encadré par la loi et comment les organisateurs sont des organisateurs responsables. ”

Alain Gralepois, vice-président en charge de la culture au conseil régional des Pays de la Loire



Cette publication donne suite aux Rencontres Interrégionales Bretagne - Pays de la Loire sur les free parties techno qui se sont tenues le 13 juin 2006 à Nantes. Elles réunissaient, dans un espace de réflexion et de concertation, les acteurs de ce mouvement et les institutions publiques.



Illustration ALP
A
02 48 03 89 05



Korn'g'heol

